

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
André BECK, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY

Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ

Claude SCHULLER procuration à Raymonde SEILER

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents : 12

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 23/02/2023

9. Vote des taux 2023 – budget principal

Les taux en 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière propriété bâtie : 13,02 % (taux communal en 2020) + 13,17% (taux départemental en 2020) = 26,19% (Taux de référence 2022)
- Taxe foncière propriété non bâtie : 64,35 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition à l'identique. Les taux communaux sont fixés comme suit :

- Taxe foncière propriété bâtie 2022 : 26,19%
- Taxe foncière propriété non bâtie 2022 : 64,35 %.

Pour information, le montant des impôts locaux pour la commune est le résultat d'un calcul qui dépend :

- de la base : valeur locative du terrain, ou du bâtiment, revalorisée annuellement au niveau national ;
- d'éventuels dégrèvements ou exonérations ;
- des taux votés par le Conseil Municipal.

Cela signifie que même si les taux votés par le Conseil Municipal restent inchangés depuis plus de 15 ans, l'assiette (la base fixée par l'administration fiscale) peut tout de même faire augmenter le montant de la taxe.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 06/03/2023 - affiché le 07/03/2023